



MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL

 Mehdi Valserine

41 Rue de Dompardon 01170 GEX

09.75.59.19.32 mehdivalserine@gmail.com

www.mehdivalserine.fr

Agrément E2300100080

FORMATION EQUIVALENCE 125 cm3

CONDITION : Etre impérativement titulaire du permis B Français depuis au moins 2 ans

FORMATION VALABLE UNIQUEMENT EN FRANCE

	HT	TVA	TTC
• Inscription (Gestion de planning)	41,67 €	8,33 €	50€
• 7 h de formation (2h théorie + 2h Plateau + 3h circulation)	250 €	50 €	300€

(Soit 42,86€/heure)

Total : 291,67 € 58,33 € 350 €

Prestation supplémentaire :

• Heure de conduite supplémentaire	50 €	10 €	60 €
------------------------------------	------	------	------

Documents à fournir pour constituer le dossier d'inscription

- Photocopie recto-verso du permis de conduire
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- 1 Photo d'identité réglementaire

Mode de règlement : 350 € à l'inscription

Horaires du bureau et code

Lundi	****	15h - 18h
Mardi	****	15h - 18h
Mercredi	****	****
Jeudi	****	15h - 18h
Vendredi	****	15h - 18h
Samedi	10h - 12h	****

EQUIPEMENTS

Casque homologué avec bandes réfléchissantes
Veste moto / veste en cuir
Gants avec renfort en coque
Jeans
Chaussure montante

Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2025

La documentation tarifaire est disponible à l'accueil.

La restitution de votre dossier se fera après le règlement des sommes dues.

IBAN : FR7613825002000801789015995



« Formation Equivalence 125cm3 »

Public :

Candidat à l'équivalence 125

Prérequis :

Être titulaire du Permis B depuis au moins 2 ans

Durée de formation :

7 heures

1 jour

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 09 75 59 19 32 ou par email : mehdivalserine@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera autorisé de conduire une motocyclette de 125cm3 maximum en France uniquement

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Véhicule, piste

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Document actualisé le 16/04/2024



Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à MEHDI VALSERINE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Nous contacter pour les coordonnées des partenaires handicap.

Le Prix :

350 €

Contact :

BOUDABBAN Mehdi
mehdivalserine@gmail.com
09 75 59 19 32

Document actualisé le 16/04/2024



QUELQUES CHIFFRES 2024:

promotions	Taux de satisfaction :	Nombre de stagiaire	Taux de réussite

Document actualisé le 16/04/2024

MEHDI VALSERINE 41 RUE DE DOMPARON , 01170 - GEX – Siret : 94907774700010 – Enregistré sous le n°84010287001 auprès du préfet de région : Auvergne Rhône-Alpes – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 85.53Z – TVA : FR13949077747 – RCS : GEX 949 077 747 R.C.S. Bourg-en-bresse – Capital : 1000 € – Tel : 09 75 59 19 32 – Email : mehdivalserine@gmail.com – Site internet : <http://www.mehdi-valserine.fr/>



« Formation Equivalence 125 »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Module 1: Connaissances théoriques de base

Durée : 2 heures

Compétences :

- Comprendre la législation en matière de conduite de motocyclettes légères (code de la route, permis de conduire, assurance, etc.).
- Connaître les règles de sécurité routière spécifiques aux motocyclettes légères.
- Comprendre le fonctionnement de base d'une motocyclette légère (moteur, transmission, freinage, etc.).
- Identifier les principaux éléments de sécurité et de confort sur une motocyclette légère (casque, équipement de protection, etc.).

Module 2: Maîtrise de la conduite

Durée : 2 heures

Compétences :

- Apprendre les techniques de base de conduite d'une motocyclette légère (démarrage, arrêt, virages, freinage, etc.).
- Développer une bonne posture et une position de conduite sécurisée.
- Pratiquer la conduite dans différents environnements (urbain, rural, autoroute, etc.).
- Maîtriser la conduite à faible vitesse et à vitesse normale.
- Apprendre à anticiper et à réagir aux situations de circulation.

Module 3: Techniques avancées de conduite

Durée : 3 heures

Compétences :

- Améliorer les compétences de conduite en virage et en freinage d'urgence.
- Pratiquer la conduite dans des conditions météorologiques variées (pluie, vent, etc.).
- Apprendre les techniques de conduite défensive pour éviter les accidents.
- Se familiariser avec les manœuvres avancées (évitement d'obstacles, contournement d'obstacles, etc.).
- Renforcer la confiance en soi et la maîtrise de la motocyclette légère dans des situations difficiles.

Document actualisé le 16/04/2024



Module 4: Maintenance de base et réparations d'urgence

Durée :

Compétences :

- Apprendre à effectuer les vérifications de routine et l'entretien de base d'une motocyclette légère (niveau d'huile, pression des pneus, etc.).
- Savoir changer une roue et réparer une crevaison.
- Comprendre les principes de base de la mécanique des motocyclettes légères.
- Savoir identifier et résoudre les pannes courantes sur une motocyclette légère (problèmes électriques, problèmes mécaniques mineurs, etc.).

Module 5: Préparation à l'examen de conduite

Durée :

Compétences :

- Réviser les connaissances théoriques du code de la route et des règles spécifiques aux motocyclettes légères.
- Pratiquer les parcours d'examen de conduite dans des conditions similaires à celles de l'examen réel.
- Recevoir des conseils et des retours d'expérience pour améliorer la performance lors de l'examen.
- Se familiariser avec les attentes de l'examineur et les critères d'évaluation.

Document actualisé le 16/04/2024



CV du formateur

BOUDABBAN Mehdi

mehdivalserine@gmail.com

09 75 59 19 32

EXPERIENCES PROFESSIONNELS

01/2019 - Aujourd'hui : Gerant d'auto école

11/2017 - 06/2018 : Formateur poids lourds

- Ecf Vaulx en Velin
- Cf2s charvonnex

06/2014 - 02/2017 : Mission intérim Activ'emploi

- Chauffeur routier
- Manutentionnaire

07/2011 - 09/2011 : CDD chez Transport PEDRETTI

- Livraison de magasin carrefour dans le Rhône-Alpes

09/2010 - 06/2011 : CDD chez transport PEDRETTI

FORMATIONS

07 / 2018 - 10 / 2018 : Bepecaser Deux-Roues
(CFPSR Marcel Doret Chambéry)

07 / 2017 - 10 / 2017 : Bepecaser Groupe lourd
(Ecf Vaulx-en-Velin)

09/2016 - 06/2017 : Licence ingénierie de la formation
(Lambesc université Aix-en-Provence)

09/2015 - 06/2016 : D.U Démarches éducatives en sécurité routière
(Lambesc université Aix-en-Provence)

01/2015 - 06/2015 : BEPECASER Monitorat auto-école
(Annecy centre de formation Fair-play)

09/2007 - 06/2009 : BEP Conduite et service dans le transport routier

Document actualisé le 16/04/2024



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 16/04/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Droit de rétractation

Document actualisé le 16/04/2024



Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Document actualisé le 16/04/2024



Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » au Client. « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » ou par voie électronique à : « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL ». En particulier, « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BOURG-EN-BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 16/04/2024